

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28, 29 mars 2017**

**2017 V68.** Vœu relatif à la mise à disposition de livres sur l'espace public.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la volonté de la Maire de Paris de construire une ville plus accueillante et adaptée à tous, comme elle a pu le démontrer à travers un certain nombre de projets municipaux structurants pour la transformation de l'espace public,

Considérant la formation à la lecture comme une étape essentielle pour le développement et l'apprentissage du monde, et que la forme ludique peut-être un moyen d'accès plus aisé à la lecture,

Considérant la mise en place de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, plan d'action ambitieux pour faire le Paris des enfants et des familles,

Considérant la verbalisation le 31 janvier 2017 d'une habitante suite au dépôt d'un livre sur l'espace public, et l'annulation annoncée de son amende de 68 € par la Mairie de Paris,

Considérant l'engagement de la ville dans l'économie circulaire et dans de nouvelles formes d'échanges entre habitants, et que le dépôt de livres sur l'espace public peut redonner vie à de nombreux ouvrages,

Considérant que cette promotion de la lecture est simple et est une proposition complémentaire au travail important des bibliothèques en faveur de la lecture publique,

Considérant cependant l'absence de lieux dédiés à ce dépôt, qui peut être considéré par certains, comme l'a montré la verbalisation du 31 janvier dernier comme une incivilité,

Considérant le vœu du groupe RGCI déposé en séance du Conseil de Paris de juin 2016 en faveur de l'installation de boîte à livres jeunesse sur l'espace public parisien, voté à l'unanimité du Conseil, mais l'absence de moyens pour qu'il soit mis en œuvre,

Considérant le concept de boîtes ou cabanes à livres, qui sont des installations d'échange de livres disponibles à toute heure, où chacun peut venir retirer un ouvrage, en y déposant ou non un autre,

Considérant l'existence de boîtes à livres dans un certain nombre d'arrondissements mais aussi la faiblesse de leur maillage et la méconnaissance par les habitants de leur implantation,

Considérant les projets déposés par des associations concernant des actions en faveur de la lecture pour tous, lors des différentes éditions du budget participatif montrant l'existence d'acteurs en charge et volontaires pour travailler sur le sujet,

Aussi, sur proposition de Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN, Didier GUILLOT et les élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »

Émet le vœu :

- Que le dépôt de livres dans l'espace public, dans la mesure d'un nombre d'ouvrage mesuré, ne soit plus considéré comme une infraction par les règlements municipaux et dans leur mise en pratique ;
- Qu'un maillage de boîtes à livres soit mis en place dans l'ensemble des arrondissements parisiens, dont une partie à destination des 0 – 12 ans ;
- Que l'installation de boîtes à livres soit intégrée dans la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles et que leur implantation se fasse en lien avec les acteurs parisiens de l'enfance et des familles (établissements de la petite enfance, ludothèques, lieu accueil familles, etc.) ;
- Que ce maillage puisse s'appuyer sur les initiatives associatives à travers le soutien à des initiatives associatives ou en gestion directe des services municipaux en fonction des contextes locaux ;
- Que soit communiqué au Conseil de Paris les moyens alloués à ce projet ;
- Que les boîtes à livres soient approvisionnées par les « désherbages » des bibliothèques municipales et qu'elles soient fabriquées à partir du recyclage de mobilier urbain usagé ;
- Qu'une communication sur leur implantation soit faite à travers le site de la Ville [www.paris.fr](http://www.paris.fr). et auprès des écoles et centres d'animation.